



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau des finances locales
Affaire suivie par : Patrick MEFTAH
et Ibrahim EL EDRISSI REYAH
Tél. : 04 77 48 48 20 ou (25)
Courriel : pref-finances-locales@loire.gouv.fr

Saint-Étienne, le **28 JUIL. 2021**

La Préfète de la Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Pour information à :
Mesdames et Messieurs les présidents d'EPCI

En communication à :
Madame le sous-préfet de Roanne
Monsieur le sous-préfet de Montbrison
Monsieur le directeur académique des services de
l'éducation nationale
Monsieur le directeur départemental des finances
publiques

OBJET : Actualisation du coût moyen départemental de fonctionnement des écoles publiques
REF. : Mon courrier du 15 mars dernier lançant la campagne d'actualisation 2021

Par courrier cité en référence, j'ai consulté les maires des communes sièges d'une école publique ou membres d'un regroupement pédagogique intercommunal afin de procéder à l'actualisation du coût moyen départemental de fonctionnement des écoles publiques.

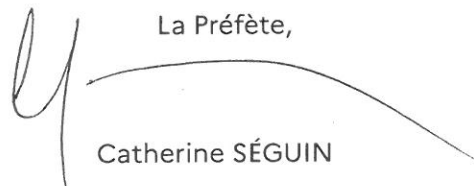
Cet indicateur sert principalement au calcul de la participation financière due pour le fonctionnement d'une école privée sous contrat d'association, par la commune de résidence, lorsque celle-ci ne dispose pas d'école publique sur son territoire.

Dans le département de la Loire, ce coût moyen avait été fixé, en 2014, à 434,01 euros.

Suite à cette consultation et en lien avec l'abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans (*Loi pour une École de la confiance du 28 juillet 2019*), je vous informe que le montant du coût moyen d'un élève du secteur public est fixé désormais pour le département de la Loire à **1 179 euros** pour un élève de classes préélémentaires et à **472 euros** pour un élève de classes élémentaires.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toutes informations complémentaires.

La Préfète,



Catherine SÉGUIN